



Appels au retour lancés aux citoyens.nes par des bandits armés : Le RNDDH invite la population à la vigilance

15 septembre 2025

I. Introduction

1. Depuis 2019, aux épisodes de violence, portant des milliers de personnes à fuir leur quartier, sont enregistrées des invitations à retourner chez elle, lancées à la population, par les bandits armés, sur la base de la promesse qu'elle ne sera plus attaquée et qu'elle pourra vaquer librement à ses occupations.

2. Le 22 août 2025, un appel similaire a été lancé à la population de *Delmas 30*, de *Nazon* et de *Solino* par le chef de la coalition terroriste *Viv Ansanm* Jimmy CHERIZIER alias Barbecue.

3. Aujourd'hui, le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) se fait le devoir de rappeler aux citoyens.nes toutes les fois où ils ont été victimes suite à de prétendus accords de paix trouvés entre groupes rivaux ; ou encore suite aux différentes invitations à retourner vivre paisiblement dans leur quartier, qui leur ont été lancées par les bandits armés.

II. Mise en contexte

4. Le 21 octobre 2022, dans sa résolution 2653, le *Conseil de Sécurité des Nations Unies* a décidé de dresser une liste d'individus ayant contribué ou contribuant à la déstabilisation du pays. Depuis, le *Conseil de Sécurité* alimente régulièrement la liste en question sur laquelle se retrouvent :

- Jimmy CHERIZIER, alias Barbecue
- Johnson ANDRE alias Izo
- Renel DESTINA alias Ti lapli
- Wilson JOSEPH alias Lanmò san jou
- Vitelhomme INNOCENT
- Prophane VICTOR
- Luckson ELAN

5. Le 8 juillet 2025, la coalition *Viv Ansanm* principalement composée des gangs armés du *G-9 an Fanmi e Alye* et du *G-Pèp*, ainsi que la *Base Gran Grif* ont aussi été inscrites sur ladite liste, comme entités.

6. Depuis août 2025, le Panama et les Etats-Unis proposent au Secrétaire général des Nations Unies de convertir la *Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité* (MMAS) en une force antigangs dénommée, selon le projet de résolution en circulation, *Force de Suppression des Gangs* (GSF), qui bénéficiera d'un mandat initial de *douze* (12) mois, avec en sus l'ouverture d'un bureau en Haïti composé d'un personnel en uniforme de *cinq-mille-cinqcents* (5,500) soldats maximum, et de *cinquante* (50) civils. Cette force aura, entre autres, à conduire des interventions de terrain en vue de neutraliser les gangs armés et de sécuriser des sites et infrastructures importantes du pays.

7. Parallèlement, le 12 août 2025, le *Federal Bureau of Investigation* (FBI) des Etats - Unis a affirmé être disposé à offrir une récompense de *cinq-millions* (5,000,000) dollars américains à toute personne pouvant aider à la capture ou au jugement du chef de la coalition terroriste *Viv Ansanm*, savoir Jimmy CHERIZIER alias Barbecue.

8. Entre-temps, la pression est maintenue par le *Conseil de Sécurité des Nations Unies*, sur les bandits armés. Des membres du secteur privé des affaires sont indexés comme ayant pris part à la situation de chaos qui sévit en Haïti. Plusieurs individus membres de la Diaspora haïtienne ayant envoyé des armes et des munitions dans le pays ou entretenant des rapports avec les bandits armés, sont poursuivis et quelques-uns ont déjà été jugés et condamnés par la Justice américaine.

9. C'est dans ce contexte qu'est devenue virale la vidéo publiée sur les réseaux sociaux le 22 août 2025, par le terroriste Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, dans laquelle il invite la population de *Delmas*, de *Nazon* et de *Solino* qu'il avait lui - même et ses sbires, terrorisée et chassée, à retourner chez elle. Il en a profité pour solliciter l'aide de la *Mairie de Delmas* en vue de nettoyer les quartiers vandalisés par ses soins.

10. Le 24 août 2025, à la faveur d'une manifestation à laquelle ont pris part des déplacés.es internes, de nombreuses victimes survivantes de la violence armée qui avaient été chassées, sont retournées chez elles où elles ont constaté que les dégâts des terroristes sont tels qu'elles ne peuvent retourner vivre dans leur maison, en l'état. Et, c'est la raison pour laquelle le RNDDH, tout en tenant compte des conditions infrahumaines dans les sites d'accueil – qui risquent de pousser la population, désespérée et livrée à elle-même, à faire foi à la parole des bandits armés – tient à établir la mémoire des épisodes de violence qui ont été enregistrés au lendemain d'appels au retour lancés à la population, ayant occasionné des pertes humaines et matérielles énormes.

III. Rappel des différents appels au retour lancés par les bandits

11. De mars 2019 à juin 2025, le RNDDH a recensé *dix-neuf* (19) invitations à rentrer chez elle, lancées par les bandits à la population, suite à des accords de paix conclus entre gangs armés rivaux :

12. Après plusieurs mois d'affrontements armés, en mars 2019, les bandits armés de la *Base Pilate* dirigée par Ézéchiel ALEXANDRE alias Ze, et ceux du gang armé de *Village de Dieu* dirigé alors par Arnel JOSEPH ont annoncé avoir conclu un accord de paix. Cependant,

cet accord n'aura été que de courte durée car, le 17 juin 2019, ils ont recommencé à s'affronter.

13. Le 22 août 2020, les bandits armés du *G-9 an Fanmi e Alye* qui avait été créé en juin 2020 avec à sa tête Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, ont conclu une trêve avec leurs rivaux du *G-Pep*. Cependant, cette trêve n'a duré que quelques jours et a été rompue avant la fin du mois d'août 2020.

14. Après avoir mené, le 1^{er} avril 2021, une attaque sanglante contre le quartier de *Bel-Air*, le 15 avril 2021 Jimmy CHERIZIER, alias Barbecue a déclaré lors d'une conférence de presse avoir conclu la paix avec le quartier en question. Cependant, les combats ont repris seulement quelques jours plus tard.

15. Le 6 juin 2021, le premier ministre d'alors Claude JOSEPH a déclaré que la guerre à *Martissant*, déclenchée le 1^{er} juin 2021, entre les bandits armés de *Ti Bwa*, *Grand Ravine* et *Village de Dieu*, a pris fin. Ce jour-là, lui-même et l'ex-directeur général de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) Léon CHARLES, ont déambulé dans les rues de *Martissant*, remettant la population en confiance et l'invitant à retourner chez elle. Les combats ont repris quelques jours plus tard, ce, bien avant la fin du mois de juin 2021.

16. Le 7 juillet 2021, suite à l'assassinat de l'ancien président Jovenel MOÏSE, les groupes armés qui s'affrontaient à *Martissant* ont annoncé avoir fait la paix entre eux. Les combats ont repris seulement quelques jours plus tard.

17. Le 14 août 2021, les bandits armés de *Tibwa*, de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu*, qui se battaient entre eux depuis le 1^{er} juin 2021, ont annoncé avoir conclu une trêve en faveur de la paix, afin de faciliter le passage des convois d'aide humanitaire destinés au Grand Sud qui avait alors été récemment frappé par un séisme. Quelques jours plus tard, de nombreux véhicules ont essuyé des tirs alors qu'ils empruntaient le Boulevard Jean Jacques Dessalines vers la Route nationale # 2, ce qui a mis fin à cette prétendue trêve.

18. Le 5 décembre 2022, les gangs armés de *Tibwa*, de *Grand Ravine* et du *Village-de-Dieu* ont annoncé avoir décidé de conclure définitivement la paix après *dix-huit* (18) mois de combat. Ils ont demandé à la population qui avait déserté la zone de revenir et ont garanti qu'ils laisseraient passer les camions sans les rançonner. Depuis, chacun de ces gangs armés a installé ses postes de péages tout au long de la route, dans les marchés ainsi que dans certains quartiers, exigeant de la population, qu'elle verse régulièrement une rançon, contre l'autorisation de vaquer à ses occupations dans la commune de *Carrefour* ainsi que dans les zones avoisinantes.

19. En octobre 2023, à *Pernier*, le chef du gang armé *Kraze Baryè Vitelhomme INNOCENT*, opérant dans les zones de *Pernier* et de *Torcel*, a demandé à la population de retourner chez elle, après qu'elle en eut été chassée par celui-ci. Pour corroborer cette invitation et prouver qu'il faisait amende honorable, le 6 novembre 2023, Vitelhomme INNOCENT s'est fait enregistrer dans l'enceinte d'une église, prononçant un discours. La vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux a porté certains à affirmer qu'il s'était converti au christianisme.

D'autres ont cru qu'il s'impliquait dans des activités sociales en faveur des résidents.es de la zone. Et, comme de fait, mis en confiance, certains résidents.es sont rentrés chez eux. Moins de trois (3) mois plus tard, soit le 30 janvier 2024, tôt dans la matinée, les 400 *Mawozo* ont envahi *Fatima*, une zone localisée dans le fief du gang *Kraze Baryè*. Lors de cette attaque, plusieurs personnes ont été assassinées et plusieurs milliers d'autres ont dû fuir leur maison une nouvelle fois.

20. Le 16 février 2025, le gang *Kraze Baryè*, dirigé par Vitelhomme INNOCENT a orchestré un massacre à *Châteaublond* et à *Petit Troupeau*, deux (2) zones situées à *Frères*. Parmi les victimes se retrouvent quatre (4) personnes qui avaient fui la zone en 2023 mais y étaient retournées après les appels lancés par le chef de gang susmentionné.

21. Dans la nuit du 1er au 2 juin 2025, le gang *Kraze Baryè* a de nouveau perpétré un massacre, cette fois contre les habitants.es des zones de *Kébro* et *Gwo Jan*, toujours à *Pernier*.

22. Le 3 juillet 2023, la *Base Krache Dife* et les gangs armés de *Delmas 6* et de *Bel-Air* ont conclu un accord de paix. Ils se sont alors unifiés pour attaquer les quartiers de *Fort - National* et de *Solino*.

23. Le 15 juillet 2023, sous le leadership du prêtre Tom HAGAN, les chefs de gangs armés Iscard ANDRICE, Mathias SAINTIL, Gabriel JEAN PIERRE alias Ti Gabriel, tous opérant à *Cite-soleil* ; et Jimmy CHERIZIER alias Barbecue ont signé un accord de paix qui ne dura que quelques jours.

24. Le 13 août 2023, des bandits lourdement armés des zones de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu* ont envahi *Carrefour-Feuilles* et y ont massacré plus de cent (100) personnes. Plusieurs maisons, des voitures ainsi que des motocyclettes ont été incendiées. Des femmes et des jeunes filles ont été violées collectivement, portant la population à vider massivement la zone. Au milieu de l'année 2024, les bandits ont lancé plusieurs appels incitant les habitants à revenir vivre chez eux. Et, plusieurs familles sont retournées effectivement se réinstaller à *Carrefour-Feuilles*. En mars 2025, ces mêmes bandits ont attaqué à nouveau la zone, tuant, violent collectivement femmes et jeunes filles et incendiant tout sur leur passage.

25. Le 22 septembre 2023, lors de la présentation de la coalition terroriste *Viv Ansanm*, plusieurs chefs de gangs armés ont annoncé par le biais de notes vocales qui circulaient sur les réseaux sociaux, que le *G-9 an Fanmi e Alye* et le *G-Pèp* ont fait la paix. Ils ont promis de mettre leurs forces en faisceau en vue de défendre la population haïtienne et de forcer les autorités étatiques à réaliser ses droits économiques et sociaux. C'est cependant au cours de l'année 2023 que *Viv Ansanm* s'est étendu dans les départements de l'Artibonite et du Centre, tout en continuant à s'en prendre à la population du département de l'Ouest.

26. Dans la nuit du 26 au 27 septembre 2023, soit quelques jours après la présentation à la population, de la coalition terroriste *Viv Ansanm*, le chef de gang de Pierre VI, Tayson SAMEDI, a été tué à *Boston*, commune de *Cité-Soleil*, par Mathias SAINTIL. Au lendemain de

cet assassinat, de violents affrontements ont éclaté à la *Croix-des-Missions*, à *Sarthe*, *Duvivier*, *Carrefour Drouillard* et à *Cité - Soleil*, au cours desquels plusieurs membres de la population ont été assassinés et des milliers d'autres ou ont été obligés de se réfugier dans les sites d'accueil de personnes déplacées.

27. Le 13 novembre 2023, Iscard ANDRICE, chef du gang armé opérant à *Belekou*, commune de *Cité-Soleil*, est décédé. Il a été remplacé par David GARNIER alias Black Alex Mana, qui a lui-même été tué par ses soldats quelques jours après son intronisation. Il a été remplacé par James EDMOND alias Bendjy. Depuis, de violents affrontements ont éclaté entre les gangs armés de *Brooklyn* et de *Belekou*, respectivement dirigés par Gabriel JEAN PIERRE alias Ti Gabriel et Bendjy ainsi connu. Parallèlement, la *Base Chen Mechan* dirigée par Claudio CELESTIN alias Chen Mechan et les gangs armés de *Sibert* et de *Pierre IV*, qui étaient des alliés d'Iscard ANDRICE sont aussi entrés en guerre. Et, encore une fois, des membres de la population civile sont sortis meurtris par ces affrontements. Ce n'est que le 24 juillet 2024, qu'avec l'aide de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, les gangs armés opérant à *Cité-Soleil*, dirigés respectivement par Gabriel JEAN PIERRE, Mathias SAINTIL et James EDMOND alias Bendjy, se sont accordé une nouvelle trêve à la suite de laquelle, les barricades qui avaient été érigées ont été enlevées ; les quartiers qui avaient été assiégés ont été libérés et les tranchées qui avaient été creusées, ont été comblées.

28. Le 6 mars 2024, le chef de gang armé Kempès SANON opérant à *Bel-Air* a annoncé avoir fait la paix avec le quartier de *Solino*, après plus de deux (2) ans d'affrontements armés. Il a alors invité les résidents.es de ces deux (2) quartiers à retourner chez eux. Cependant, le 14 novembre 2024, Kempès SANON et ses sbires ont une nouvelle fois envahi le quartier de *Solino*, tuant les personnes trouvées sur leur passage, pillant et incendiant des maisons, violent collectivement des femmes et des filles.

29. Marc Arthur ainsi connu a été placé à la tête du gang opérant à *Rivière Froide*, commune de *Carrefour*, par le chef de gang armé Christ-Roi CHERY, alias Krisla. Le 8 août 2024 dans l'après-midi, un conflit a éclaté entre Marc Arthur ainsi connu et Christ-Roi CHERY alias Krisla. Il s'en est suivi des affrontements à *Brochette*, *Waney* et *Bertin*, alors que se déroulaient les examens du baccalauréat. Plusieurs personnes dont les cadavres se sont amoncelés sur le bitume, ont été tuées ce jour-là.

30. Le 6 juin 2025, les bandits armés de la *Base Chen Mechan* et ceux du gang des 400 *Mawozo* se sont affrontés à *Marassa* ainsi que dans les environs de *Carrefour Cesselesse*, *Santo 25* et *Santo 23*, alors qu'ils sont tous membres de *Viv Ansanm*.

IV. Comportement des autorités et de la population

31. En réponse à l'invitation lancée par Jimmy CHERIZIER alias Barbecue à la population de *Delmas*, de *Nazon* et de *Solino* de retourner chez elle, le gouvernement et le *Conseil Présidentiel de Transition* (CPT) ne se sont pas manifestés. La *Primature*, le *Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique* ainsi que le *Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales*, n'ont pas jugé nécessaire de mettre en garde la population contre d'éventuels épisodes de violence qui pourraient survenir si elle donnait suite à cette invitation ; et contre

lesquels les autorités risquent de ne pas pouvoir la protéger. Seule l'institution policière s'est démarquée de ce silence assourdissant, exhortant du bout des lèvres, les citoyens.nes à l'intelligence et à la prudence.

32. Et, c'est sans surprise que le 24 août 2025, la population déplacée, fatiguée de vivre dans des conditions infrahumaines, dans les sites d'hébergement, s'est empressée de retourner chez elle. Malheureusement, ce fut la déconvenue totale car, les bandits armés avaient emporté tout ce qui pouvait l'être, et n'ont laissé derrière eux que les carcasses des maisons incendiées ou ravagées.

V. Commentaires et recommandations

33. De 2019 à 2025, le RNDDH a recensé *dix-neuf* (19) appels qui ont été lancés à la population, par les bandits, invitant cette dernière à retourner chez elle. Ces appels, pour la majorité, ont fait suite à de prétendus accords de paix trouvés entre des gangs rivaux. Or, au lendemain de ces ententes qui ne durent que quelques mois, voire quelques jours, comme cela vient d'être prouvé, la population est toujours victime, soit de la part des bandits contrôlant les zones dans lesquelles elle évolue, soit lors d'attaques fomentées par les gangs rivaux avec lesquels l'entente venait d'être trouvée. Il est donc évident que les accords de paix entre bandits armés ne sont toujours que de courte durée. Et, les promesses par eux faites à la population de la laisser vivre en paix, sans s'en prendre à elle, n'ont jamais été tenues.

34. Le RNDDH estime que ce que les bandits armés présentent depuis 2019 comme étant des accords de paix ne constituent en fait que des trêves sporadiques, souvent limitées à un quartier ou à un poste de péage, négociées à la hâte en raison d'intérêts économiques immédiats et mesquins, au détriment de la population. C'est par exemple lors de ces accords de paix qu'ils décideront de laisser passer des camions de marchandises contre rançon, qu'ils faciliteront la circulation des bandits d'une zone à une autre, avec des personnes enlevées contre rançon, qu'ils décideront de multiplier les postes de péage, vivant ainsi aux crochets de la population haïtienne qui, d'une manière ou d'une autre, est toujours la victime.

35. De même, les différents appels au retour des bandits armés, qui succèdent généralement aux accord de paix susmentionnés, n'ont jamais constitué que des tactiques visant à leur permettre d'asseoir leur pouvoir ou pire, de disposer de personnes pouvant leur servir de boucliers humains en cas d'éventuelles attaques des forces de l'ordre, en démantèlement des gangs armés. Ces pauses – souvent de courts répis avant une nouvelle vague d'horreur – éclatent dès qu'un des protagonistes estime avoir été lésé ou dès qu'un changement, qu'il soit politique ou économique, est enregistré, entraînant une fissure dans l'alliance.

36. Le RNDDH estime que la preuve la plus flagrante du caractère farfelu de l'invitation lancée par le chef de gang à la tête de la coalition terroriste *Viv Ansanm*, est cette attaque perpétrée à *Laboderie*, section communale de Boucassin, commune de *Cabaret*, contre la population, au cours de laquelle plus de *cinquante* (50) personnes ont perdu la vie dont des enfants, des femmes, des personnes âgées, selon Jean Rodrigue PAUL, vice-délégué de

l'Arrondissement de l'*Arcahaie / Cabaret*, Joseph Jeanson GUILLAUME, Agent intérimaire de l'Exécutif, Mathieu Joseph LOUIS, membre du *Conseil d'Administration des Sections Communales* (CASEC) ainsi que selon des riverains avec lesquels le RNDDH s'est entretenu.

37. En se taisant et en laissant la population haïtienne se débrouiller toute seule avec les bandits armés, les autorités étatiques croient que leurs responsabilités ne seront pas mises en cause, si elle est victime suite à l'invitation du terroriste Jimmy CHERIZIER alias Barbecue. Rien n'est moins faux car, c'est aux autorités, qu'elles soient établies ou de transition, qu'il revient d'assurer la sécurité de la population haïtienne, mais non aux bandits armés porteurs de projets douteux et criminels. En ce sens, le RNDDH souligne à l'attention de tous et de toutes que, pour qu'elles soient effectives, la paix et la sécurité dans les quartiers en proie à la violence armée et/ou contrôlées par les bandits, exigent :

- Le démantèlement des gangs armés ;
- La poursuite des bandits armés, quels qu'ils soient, pour les nombreux crimes perpétrés contre la population ;
- Le dédommagement des survivants.es victimes des atrocités commises par les bandits armés depuis 2018 ;
- Un processus inclusif, mis en place et dirigé par les autorités, avec l'implication de la société civile des zones concernées ;
- La protection effective des victimes et des survivants.es des différents épisodes de violence enregistrés dans le pays.

38. Enfin, le RNDDH prend note de ce qu'alors que les attaques armées s'intensifient dans certaines zones des départements de l'Ouest et de l'Artibonite notamment, la *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ) s'embourbe dans des démarches en vue de blanchir et de libérer des personnes impliquées ou liées à la grande criminalité. C'est pourquoi, le RNDDH en appelle à la vigilance et à l'intelligence de la population haïtienne car, les bandits armés et leurs alliés.es ont de tous temps, été protégés et le sont encore, par des autorités étatiques.

39. Conséquemment, le RNDDH recommande aux autorités gouvernementales et présidentielles de transition, de :

- Rétablir les conditions minimales de sécurité en vue de permettre à la population déplacée de retourner chez elle ;
- Traquer les bandits armés terroristes en vue de les arrêter, de les juger et de les condamner conformément à la Loi.